

Bordereau attestant l'exactitude des informations - MONT DE MARSAN - 4002 - Documents
comptables (B-S) - Dépôt le 01/07/2025 - 2531 - 2023 B 00098 - 948 978 820 - 2M MAISON
MADELINE

Désignation de l'entreprise		SAS 2M MAISON MADELINE		156 Rue René Vielle		Néant <input type="checkbox"/>	
Adresse de l'entreprise		40320 EUGENIE LES BAINS					
SIRET		9 4 8 9 7 8 8 2 0 0 0 0 1 7		Durée de l'exercice en nombre de mois *		12	
				Durée de l'exercice précédent *		10	
				Exercice N clos le		31122024	
				Exercice N-1 clos le		31122023	
ACTIF		Brut 1		Amortissements-Provisions 2		Net 3	
						Net 4	
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations { Fonds commercial* incorporelles { Autres*	010		012			
		014		016			7 000
	Immobilisations corporelles*	028	2 382	030	744	1 638	22 520
	Immobilisations financières* (1)	040	17 000	042		17 000	
	Total I (5)	044	19 382	048	744	18 638	29 520
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052		2 608
		Marchandises *	060		062		1 723
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			328
	Créances (2) { Clients et comptes rattachés* Autres* (3)	068		070			
		072	9 075	074		9 075	686
	Valeurs mobilières de placement	080	36 000	082		36 000	
	Disponibilités	084	13 982	086		13 982	9 454
	Charges constatées d'avance *	092		094			62
	Total II	096	59 057	098		59 057	14 862
	Total général (I + II)	110	78 439	112	744	77 695	44 382
PASSIF				Exercice N NET		Exercice N-1 NET	
				1		2	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *	120		120	2 000	2 000	
	Ecart de réévaluation	124		124			
	Réserve légale	126		126	200		
	Réserves réglementées*	130		130			
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants*)	132		132	32 123		
	Report à nouveau	134		134			
	Résultat de l'exercice	136		136	27 726	32 323	
	Subventions d'investissement	137		137			
	Provisions réglementées	140		140			
	Total I	142		142	62 049	34 323	
Provisions pour risques et charges	154		154				
Total II	154		154				
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		156			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164		164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *	166		166	152	950	
	Dettes fiscales et sociales (dont montant de la TVA	169		172	15 486	1 261	
	Comptes courants d'associés	173		173	8	7 848	
	Autres dettes	175		175			
	Produits constatés d'avance	174		174			
Total III	176		176	15 646	10 059		
Total général (I + II + III)	180		180	77 695	44 382		
RENVois	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	24 514	
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184	69 730	

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise: SAS 2M MAISON MADELINE		Néant <input type="checkbox"/>						
A - RÉSULTAT COMPTABLE		Exercice N clos le 31122024		Exercice N-1 clos le 31122023						
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	209		210	28 527					
	Production vendue { biens dont export et livraisons / services * intracommunautaires }	215		214	89 154					
		217		218	19 487					
		Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)		222						
	Production immobilisée *		224							
	Subventions d'exploitation reçues		226							
	Autres produits		230	165	230	14				
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)		232	108 807	232	184 946					
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)	234	8 480	234	19 549					
	Variation de stock (marchandises) *	236	1 723	236	(1 723)					
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)	238	36 277	238	56 647					
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*	240	2 608	240	(2 608)					
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : - mobilier : - immobilier :)	242	29 869	242	44 597					
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)	243	234	244	522					
	Rémunérations du personnel *	250	16 282	250	23 667					
	Charges sociales (cf. renvoi 380 du 2033-D)	252	5 368	252	7 606					
	Dotations aux amortissements * (dont amortissement du fonds de commerce article 39, 1-2°, al.3 du CGI)	255		254	3 381					
	Dotations aux provisions	256		256						
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * / dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles }	259		262	1 261					
		260			534					
	Total des charges d'exploitation (II)		264	105 770	264	152 587				
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)		270	3 037	270	32 359					
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)	280		280						
	Produits exceptionnels (IV)	290	69 730	290						
	Charges financières (V)	294		294						
	Charges exceptionnelles { Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies) / Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D) }	347		300	30 679					
		348			36					
	Impôts sur les bénéfices * (VII)	306	14 362	306	14 362					
	2 - BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I + III + IV) - Charges (II + V + VI + VII)		310	27 726	310	32 323				
B - RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312	27 726	312	314					
Réintégrations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*	316		316						
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles	318		318						
	Provisions non déductibles*	322		322						
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)	324	14 362	324	14 362					
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		330	32 359					
		écarts de valeurs liquidatives sur OPC* 248								
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)	249		251						
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	998		998						
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime	999		999						
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime		997		997					
Déductions	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986		Jeune entreprise innovante (44. sexies A)	989		Zone de revitalisation rurales (44. quindecies)	138		
	ZFA NG (44 quaterdecies)	345		Investissements et souscriptions outre-mer	344		Zone de développement prioritaire (art. 44 septdecies)	993		
	Zone franche urbaine (44 octies A)	987		Zones de restructuration de la défense (44 terdecies)	127		Zone France Rurales Revitalisation (ZFR)	181		
	dont divers*	Créance due au report en arrière du déficit	346		Déduction exceptionnelle (art 39 decies)	655		Déduction exceptionnelle (art 39 decies C)	641	
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies A)	643		Déduction exceptionnelle (art 39 decies B)	645		Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)	647	
		Déduction exceptionnelle (art 39 decies D)	648		Déduction exceptionnelle (art 39 decies G)	649		Déductions exceptionnelles (art. 39 decies F)	990	
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS		352	74 447	352	74 447					
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière * (Entreprises I.S. seulement)	356		356						
	Déficits antérieurs reportables : *.....dont imputés sur le résultat :				360					
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS		370	74 447	370	372					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

**2M MAISON MADELINE
MAISON MADELINE**

**Société par actions simplifiée au capital de 2 000 euros
Siège social : 156 Rue René Vielle
40320 EUGENIE LES BAINS
948 978 820 RCS MONT DE MARSAN**

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 10 JUIN 2025**

**PROPOSITION DE LA RESOLUTION D'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE CLOS LE 31
DECEMBRE 2024**

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2024 s'élevant à VINGT-SEPT MILLE SEPT CENT VINGT-SIX EUROS TRENTE-SIX (27 726,36 €) de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	27 726,36 euros
A titre de dividendes	10 109,00 euros
Soit 50.545 euros par action	
Le solde	17 617,36 euros
En totalité au compte « autres réserves » qui s'élève ainsi à	49 739,93 euros.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 10 109 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

L'ASSEMBLEE GENERALE PREND ACTE QUE LES ASSOCIES ONT ETE INFORMES QUE :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense

doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

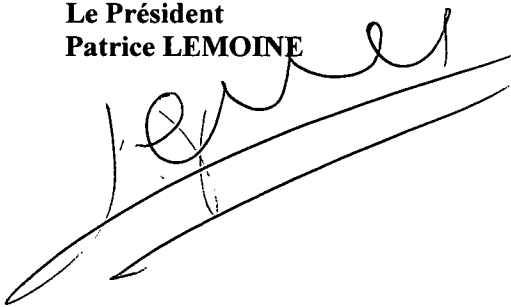
Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte qu'aucune distribution de dividende n'a été effectuée depuis la constitution de la Société.

VOTE DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 10 JUIN 2025

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

CERTIFIE CONFORME

Le Président
Patrice LEMOINE

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Patrice Lemoine', is written over two parallel diagonal lines that serve as a signature line.